

# Compte rendu des conférences Salon 2016

## AXA ASSURANCES - Agence RUOMS ARDECHE

*Gilles GARROS (membre du bureau FNPLCK) a travaillé avec AXA Assurance afin d'élaborer des offres sur mesure propre à notre activité sur la protection de l'entreprise à savoir la RC PRO, la RC du chef d'entreprise, le transport et la protection juridique. Ces offres sont proposées à des tarifs compétitifs pour les adhérents du FNPLCK.*

*AXA Assurances également des offres sur la santé, l'épargne, la retraite et l'ensemble des domaines de l'assurance. Denis Besset nous présente ses offres plus en détail.*

Sur la **Responsabilité Civile Professionnelle**, l'activité principale est la location de canoë sur rivière mais cela couvre également des activités secondaires telle que paddle, restauration, VTT, aires de jeu, randonnées, escalade.

Canyoning, rafting et métiers du tourisme (organisation de voyage) peuvent être souscrits en option.

La garantie est portée à 8 millions d'euros par année d'assurance, la faute inexcusable est couverte jusqu'à 2 millions d'euros.

La tarification est fonction du chiffre d'affaires à partir de 472 euros par an pour un chiffre d'affaire en dessous de 400 000 euros.

La **protection juridique** couvre la protection pénale de la personne physique et morale, sociale, prudhomme, commerciale.

Le domaine administratif (par exemple conflit avec une mairie) et automobile ne sont pas compris.

Le tarif est fonction du chiffre d'affaire à partir de 214 euros jusqu'à 400 000 euros.

Il n'y a pas de seuil d'intervention ou de franchise.

La **Responsabilité Civile du dirigeant** couvre contre les risques liés à la fonction de dirigeant d'entreprise. Par exemple si la responsabilité personnelle du dirigeant est engagée en cas de suspicion de faute commise dans le cadre de la

gestion réalisée. Cela couvre par exemple des faits d'avocat et des dommages et intérêt mais cela ne couvre pas ce qui relève des amendes.

Le tarif doit s'étudier au cas par cas mais une réduction de 20% sera appliquée sur la vie du contrat.

Le **transport automobile** est considéré comme sensible car cela comprend le transport de personne, le transport des bateaux et les sinistres peuvent être grave.

AXA acceptera tous les contrats avec des membres de la fédération quel que soit le type de véhicule (VL, bus, ...), toutes les remorques, et pour des flottes ou un seul véhicule.

En flotte, on peut sortir ou rentrer des véhicules (mais sur les véhicules dont on est propriétaires, on est obligé de les assurer a minima même quand ils sont au hangar, par contre on peut les mettre en tout risque uniquement pendant la saison).

Ils assurent également les bus loués sans chauffeur mais uniquement en flotte.

Les tarifs doivent être évalués au cas par cas, en fonction de la sinistralité antérieure, des franchises, ....

***AXA Assurance DENIS BESSET***  
***Boulevard de l'Europe Unie, 07120 RUOMS***  
***04 75 39 64 92***